

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2008

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Maurice OUERFELLI -
- Sylvie BERTIN - Sandra DINET - Stanislas HALAMA – Françoise LEDOUX - Henri
KIRIEL – Guillaume MARECHAL – Philippe PORCHER – Christophe KROL – Alain
TROUVE - Michel CAILLOUX - Cécile GAUVILLE HERBET - Philippe HULOT - Bernard
VERSCHELDEN - Jacky MELIQUE - Mireille FALQUE

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 27 octobre 2008
- Délibération afin d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Poste
- Validation du choix de la commission d'appels d'offres pour l'étude concernant le logement derrière la mairie

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 27 septembre 2008 :

Le procès verbal du conseil municipal du 27 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Poste :

Monsieur Le Maire rappelle les différents échanges qui se sont déroulés sur le sujet. Les représentants de la Poste sont venus « vendre » la solution de l'agence postale communale à l'ensemble du conseil municipal. Il existe des références d'implantation similaires dans l'Oise, qui présentent des organisations différentes, tant en nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire, qu'en organisation des ouvertures dans la semaine.

Monsieur Le Maire expose les conséquences pour la commune et la complexité du sujet qui milite pour une temporisation de la situation.

Devant le désengagement de la Poste et afin de maintenir une activité postale sur la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité vote une délibération de principe pour l'ouverture d'une agence postale communale. Cependant, afin d'étudier au mieux l'emplacement du local et les travaux d'aménagement nécessaires, un délai s'avère indispensable.

Une commission va mener une réflexion sur la mise en place de ce projet et les horaires d'ouverture les mieux adaptées.

Une délibération sera prise ultérieurement afin d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Poste.

3. Validation du choix de la commission d'appel d'offres pour l'étude concernant le logement derrière la mairie :

La commission d'appels d'offres retient la proposition de Monsieur Prioux, architecte.

La proposition chiffrée de cette étude est de 2 135 TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire

Philippe FALKENAU